

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 10+4

Séance du 06 février 2023

Date d'affichage :
Date de la convocation : 31 janvier 2023

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification le :

L'an deux mil vingt-trois, le six février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PARISSSE Thomas — PELERIN Yves — SIMIAN Régine — TORRES Gaëlle

Absent(s) excusé(s) : CREBESSEGUES Étienne — JACQUIER Habiba — MILLET Benoit — RODRIGUES BARBOSA Florent — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Absent(s) :

Procuration(s) : MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — CREBESSEGUES Étienne à TORRES Gaëlle - JACQUIER Habiba à FRANCHELLIN Jean-Claude — RODRIGUES BARBOSA Florent à PELERIN Yves

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2023 018

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS – RENOVATION DES SANITAIRES PUBLICS DES GROTTES DE LA BALME

Comme évoqué lors des précédentes séances du Conseil Municipal, des travaux de rénovation des sanitaires des Grottes de la Balme sont envisagés pour rendre l'expérience des usagers et des visiteurs plus confortable.

Monsieur le Maire précise que des dossiers de demande de subventions peuvent être déposés pour alléger le reste à charge financier de la Commune, notamment à la sous-préfecture de La-Tour-du-Pin. Cependant, ces démarches nécessitent le vote d'une délibération approuvant le projet et son montant prévisionnel HT et explicitant le montant qui a été demandé aux différents organismes (Sous-Préfecture et CCBD) lors des dépôts de dossiers de demande de subvention.

Le montant estimatif de ce projet s'élève à 58 929.90 € HT, maîtrise d'œuvre incluse.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention pour ce projet à l'Etat et à la CCBD tel que présenté ci-après :

.../...

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi)	Taux
Union Européenne	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
DETR	12 000 €	Février 2023	En attente	20 %
Autre(s) subvention(s) Etat (préciser)	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Région	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Département	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Autres financements publics (CC. Balcons du Dauphiné)	29 464.95 €	Novembre 2022	En attente	50 %
Sous-total (total des subventions publiques)	41 464.95 €			70 %
Participation du demandeur :				
- autofinancement	17 464.95 €			
- emprunt				
TOTAL	58 929.90 €			100 %

Après concertation, le Conseil Municipal approuve le projet de rénovation des sanitaires des Grottes de La Balme, et autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention selon le plan de financement présenté ci-dessus.

Pour : 10 +4

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

Pour copie conforme.

